

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2018-009 créant l'Unité de Service US 035 et nommant Madame Anne GALY directrice ;

DECIDE

- Article 1 :** L'Unité de Service intitulée US 035 « Accélérateur de recherche technologique en thérapie Génomique (ART) » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025
- Article 2 :** Madame Anne GALY est reconduite dans ses fonctions de Directrice de cette unité jusqu'au 31 décembre 2025.
- Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023.